

Update Briefing

Briefing Afrique N°101

Nairobi/Bruxelles, 4 septembre 2014

Cameroun : Mieux vaut prévenir que guérir

I. Synthèse

L'apparente stabilité du Cameroun et les récentes améliorations institutionnelles ne dissimulent plus sa vulnérabilité. Alors que le régime du président Paul Biya a verrouillé le jeu électoral et consolidé son emprise, la vie politique est anémiée, le mécontentement social se généralise et de nouvelles menaces sécuritaires émergent. La combinaison des menaces externes (Boko Haram et la crise centrafricaine) et de l'insatisfaction interne constitue un cocktail déstabilisateur. Paradoxalement, la force du régime ne réside pas dans le parti au pouvoir ou les services de sécurité, mais dans le fait que la plupart des Camerounais pensent que ce régime est un moindre mal. Pour minimiser le risque de crise violente avant la prochaine élection en 2018, le pouvoir et l'opposition doivent renouer le dialogue et s'accorder sur une profonde réforme politique et institutionnelle.

La question pour tous les observateurs de la vie politique camerounaise, qu'ils soient camerounais ou étrangers, est toujours la même : celle de la transition politique post-Biya et de la stabilité du pays. Après 32 années de présidence, Paul Biya, âgé de 81 ans et réélu en 2011 pour sept ans, ne semble pas prêt à renoncer au pouvoir en 2018. L'International Crisis Group soulignait déjà en 2010 les fragilités dissimulées par le statu quo non violent et les dangers d'une trop grande fracture entre le régime et la société. Depuis lors, les fragilités se sont accentuées.

Malgré des améliorations institutionnelles demandées de longue date par l'opposition et la société civile (nouveau code électoral et création du Sénat), le parti présidentiel, le Rassemblement démocratique du peuple camerounais (RDPC), exerce toujours une domination outrancière du champ politique. Sur fond d'allégations de fraudes électorales, les scrutins de 2011 et 2013 ont réduit l'opposition à un rôle de figurant au parlement, dans les villes et communes, et signifié l'improbabilité d'une alternance par les urnes.

Malgré la prolifération des médias et des associations, la société civile a perdu l'influence qu'elle avait durant les années 1990. Une partie est sous l'influence du régime, l'autre sous la perfusion des financements étrangers. A cause de la corruption, du chômage et de la pauvreté, le secteur des organisations non gouvernementales (ONG) et des associations est devenu un véritable marché, avec comme conséquence une faible influence sur les politiques publiques.

Par ailleurs, certains des piliers du régime se fissurent. Le RDPC est travaillé par des tensions internes tandis que les forces de sécurité apparaissent divisées et sous forte pression. Leur mise à l'épreuve par les menaces extérieures que sont Boko Haram, qui a étendu ses activités à l'extrême Nord du Cameroun, et la crise centrafricaine, pourrait accentuer la fragilité de l'appareil de sécurité et amplifier le mécontentement interne.

La conjonction d'une pression sécuritaire externe et d'un blocage social et politique interne est un cocktail explosif en cas de transition imprévue. Comme l'ont démontré les scrutins de 2011 et 2013, ni l'opposition ni la société civile ne sont en mesure de canaliser un mécontentement social qui s'approfondit sur fond de fracture générationnelle et laisse augurer des luttes sociales violentes, marquées par l'irruption des cadets sociaux. La population majoritairement jeune (l'âge moyen de la population est de dix-neuf ans) et souvent sans emploi perçoit l'élite dirigeante vieillissante comme le principal facteur de blocage du pays.

Les recommandations du précédent rapport de Crisis Group (transparence du processus électoral, mise en place des institutions prévues par la Constitution et réforme de la lutte contre la corruption) demeurent valides. Elles doivent être complétées par un accord de gestion de la transition post-Biya entre les tenants du régime, l'opposition et la société civile, garanti par un témoin international (l'Union africaine) et qui prévoit :

- ❑ la création d'un cadre de dialogue entre le pouvoir et l'opposition pour négocier et adopter les réformes institutionnelles ;
- ❑ le rajeunissement de la classe politique camerounaise, notamment par l'instauration de quotas d'âge dans les instances dirigeantes des partis politiques ;
- ❑ la promesse du président Biya de ne pas se représenter en 2018 en échange d'une absence de poursuites (hors crimes relevant du statut de Rome) et du maintien de ses avoirs ;
- ❑ l'organisation de primaires dans les partis politiques camerounais, y compris au sein du parti au pouvoir, avant 2018 ;
- ❑ la réorganisation des modes de désignation des membres de la Cour suprême, du Conseil constitutionnel et de l'instance chargée de l'organisation des élections pour garantir l'indépendance de ces organismes ; et
- ❑ la réduction du mécontentement au sein des forces de défense par l'octroi des mêmes équipements, salaires et avantages financiers aux unités d'élite et aux unités de l'armée régulière déployées à l'extrême Nord, et par leur rotation régulière.

II. Des concessions institutionnelles superficielles

Depuis le dernier rapport de Crisis Group en 2010, le régime a procédé à des améliorations du cadre légal et institutionnel réclamées par l'opposition et la société civile, à savoir l'adoption du code électoral en avril 2012 et l'installation du Sénat en avril 2013.¹ Toutefois, les élections de 2013 ont démontré que ces changements institu-

¹ Loi n°2012/001 du 19 avril 2012 portant code électoral, modifiée et complétée par la loi n°2012/017 du 21 décembre 2012. Pour les précédentes analyses de Crisis Group, voir les rapports Afrique

tionnels ne modifiaient pas la configuration monopolistique du pouvoir et que les institutions clés restaient sous son contrôle.²

A. *L'amélioration du cadre légal et institutionnel*

1. Le code électoral

Après l'élection présidentielle d'octobre 2011, l'opposition et la société civile avaient vertement critiqué l'organisation du scrutin et exigé un code électoral et un processus électoral biométrique.³ Le régime a procédé à ces différentes réformes mais suivant une logique qui, au lieu d'ouvrir véritablement le jeu politique, avantage le parti au pouvoir, le RDPC.⁴ Le code électoral accorde au seul président de la République le droit de convoquer le corps électoral et de déterminer le jour des élections.⁵ L'absence de scrutin à deux tours, le découpage des circonscriptions électorales,⁶ la désignation par le président des membres de la Cour suprême, chargée notamment du contentieux électoral,⁷ ainsi que ceux de la commission électorale, Elections Cameroon (ELECAM), et la partialité de cette dernière lors de l'enregistrement des candidatures aux élections locales de septembre 2013, confèrent un avantage net au camp présidentiel.⁸ A cela, il convient d'ajouter le système de financement des partis politiques qui favorise le parti présidentiel.⁹

de Crisis Group N°160, *Cameroun : Etat fragile ?*, 25 mai 2010 ; et N°161, *Les dangers d'un régime en pleine fracture*, 24 juin 2010.

² En avril 2008, le président a fait modifier par voie parlementaire l'article 6 alinéa 2 de la Constitution qui limitait la durée au pouvoir à deux mandats de sept ans. Désormais, le président de la République est élu pour un mandat de sept ans rééligible sans limite. Grâce à cette modification, Paul Biya a pu remporter l'élection présidentielle d'octobre 2011 avec un score de 79 pour cent, soit sept points de plus qu'en 2004. Il peut de nouveau se présenter à l'élection présidentielle de 2018.

³ Entretien de Crisis Group, président du Social Democratic Front (SDF), Bamenda, janvier 2014.

⁴ Hilaire Kamga, *Raid sur la démocratie : les 100 problèmes du Code électoral camerounais* (Yaoundé, 2013). Les articles 75, 173 et 190 du code électoral n'ont pas été respectés lors des récents scrutins. En lançant les inscriptions sur les listes électorales en vue de la refonte du fichier électoral en octobre 2013 en lieu et place de janvier 2014, la commission électorale a violé les dispositions de l'article 75. En convoquant le corps électoral en vue des élections municipales et législatives de septembre 2013 sur la base d'un recensement ancien de la population et non celui de 2005, le président a violé l'article 173. En rendant ses décisions après le délai imparti de cinq jours lors du contentieux préélectoral, la Cour suprême a violé l'article 190.

⁵ Article 86 du code électoral, décembre 2012.

⁶ Selon l'article 149 du code électoral, le président dispose du droit de modifier certaines circonscriptions. En 2007, 60 nouvelles circonscriptions avaient été créées à moins d'un mois des élections municipales et législatives. Sur le découpage inégal des circonscriptions électorales, lire « Prévenir et lutter contre la fraude électorale au Cameroun », Friedrich Ebert Stiftung, (Yaoundé, 2012), p. 15.

⁷ Article 37 de la Constitution, janvier 1996.

⁸ En 2013, les membres d'ELECAM ont refusé d'enregistrer au 17 juillet – la date limite – les dossiers de candidats du Mouvement pour la renaissance du Cameroun (MRC) pourtant complets, tandis que les dossiers même incomplets du RDPC continuaient d'être enregistrés en violation de l'article 181 du code électoral. Entretien de Crisis Group, membre du directoire du MRC, janvier et mars 2014 ; militants du RDPC et journalistes politiques, Yaoundé, janvier 2014.

⁹ En effet, il existe deux types de financement des partis politiques : le financement permanent annuel et le financement en période de campagne. Le financement permanent est alloué chaque année aux partis représentés au parlement et/ou aux conseils municipaux et régionaux en fonction de leur représentativité. Or le RDPC cumule 80 pour cent des parlementaires et conseillers municipaux et reçoit donc 80 pour cent de ces financements. Le financement en période de campagne est réparti en deux tranches d'égal montant. Lorsqu'il s'agit des élections présidentielles, la première tranche

Ce code électoral comporte également des dispositions floues. L'article 151 qui encadre la composition des listes électorales a fait l'objet d'un important contentieux lors des élections de septembre 2013. En effet, l'alinéa 3 relatif au respect des composantes sociologiques et du genre ne définit pas la notion de composante sociologique et ne précise pas le pourcentage minimal d'hommes ou de femmes à inclure dans chacune des listes.¹⁰ Le texte de loi étant flou, plusieurs partis de l'opposition ont vu leurs dossiers de candidature rejetés par ELECAM et leurs listes invalidées par la Cour suprême lors du contentieux préélectoral d'août. Aucune des listes du RDPC n'a été rejetée, alors que plusieurs d'entre elles n'avaient pas de femmes.¹¹

Le mérite du code électoral actuel est d'avoir assemblé les lois et décrets hétéroclites qui régissaient les élections au Cameroun. Sa principale innovation réside dans l'adoption de la biométrie, qui est toutefois loin d'être la garantie d'une élection libre et régulière.¹²

2. Le Sénat

Suite aux élections du 14 avril 2013, le Sénat, une institution particulièrement attendue par l'opposition et la société civile, a été mis en place au Cameroun. Le Sénat constitue une avancée institutionnelle dans la mesure où son président assure l'intérim en cas de vacance du poste de président de la République. Si la présence de cette nouvelle institution reflète une modification des équilibres ethno-géopolitiques internes, elle reflète aussi la mainmise renforcée du pouvoir sur les institutions.¹³

Grâce à l'article 20 de la Constitution, qui permet au président de nommer 30 des 100 sénateurs, le président a pu renforcer le poids du parti présidentiel au parlement. A l'issue de l'élection sénatoriale, le RDPC a obtenu 82 sénateurs sur 100, soit

est allouée paritairement à tous les candidats pour leur campagne. La seconde tranche est attribuée au prorata des résultats obtenus. Cependant, seuls les candidats ayant obtenu au moins 5 pour cent peuvent se faire rembourser la caution de 30 millions de FCFA (45 000 euros) que doivent verser tous les candidats à l'élection présidentielle. Or la plupart des candidats n'atteignent pas ce pourcentage, ce qui contribue à fragiliser les petits partis. Aux dernières élections présidentielles, sur les 23 candidats en lice, seuls deux ont atteint 5 pour cent (Paul Biya et John Fru Ndi). Lorsqu'il s'agit des élections législatives et municipales, la première tranche est allouée aux partis en lice, au prorata des listes qu'ils ont présentées. Or le plus souvent, le RDPC présente des listes dans les 360 communes et 58 départements du Cameroun, tandis que l'opposition réunie ne parvient souvent à couvrir que le tiers. Par conséquent, le RDPC seul obtient les deux-tiers de la première tranche. Etant donné que la seconde tranche est versée au prorata des scores obtenus, le RDPC récupère aussi l'essentiel de ce financement. Voir les articles 275 à 287 du code électoral, décembre 2012. « Mission d'observation électorale des présidentielles du 9 octobre 2011 », ONG Un Monde à Venir (Yaoundé, 2011), p. 22 ; « Double scrutin législatif et municipal 2013 au Cameroun : rapport final », Plateforme nationale des organisations de la société civile Yaoundé, 2013, p. 24.

¹⁰ En 2013, plusieurs listes ont été invalidées par ELECAM et la Cour suprême au motif qu'elles n'avaient pas respecté l'article 151 du code électoral relatif au respect des composantes sociologiques et du genre. « Code électoral : l'article à problème 151 alinéa 3 », *Le Jour*, 17 août 2013.

¹¹ ELECAM a rejeté au total 111 dossiers de candidatures : 48 dossiers pour les élections législatives et 63 pour les élections municipales. www.w-afric-on.com/2013/08/elec-am-rejette-111-listes-pour-les.html. Entretien de Crisis Group, cadre du RDPC, Yaoundé, janvier 2014.

¹² La biométrie ne constitue pas une panacée contre toutes les fraudes électorales. Elle permet cependant de constituer un fichier électoral fiable, ce qui représente un prélude à la transparence. « La biométrie en matière électorale : enjeux et perspectives. Rapport sur les pratiques utiles et les perspectives opérationnelles », Organisation internationale de la francophonie (Libreville, 2012), p. 25.

¹³ Lire Luc Sindjoun, *Le président de la République du Cameroun (1982-1996) : les acteurs et leur rôle dans le système politique* (Bordeaux, 1996).

un pourcentage plus élevé qu'à l'Assemblée nationale où il détient 148 députés sur 180. La marginalisation de l'opposition au Sénat est liée à la faible représentation de cette dernière dans les conseils municipaux issus des élections de 2007.

Par ailleurs, la mise sur pied du Sénat a donné lieu à une modification des équilibres ethno-géopolitiques. En effet, alors que les Bamiléké avaient jusqu'à présent été écartés des trois pouvoirs (exécutif, législatif et judiciaire), c'est un Bamiléké du Ndé (Ouest du Cameroun), Niat Njifenji, qui, à la surprise générale, a été élu président du Sénat. Le consensus tacite qui existait pour la répartition régionale des responsabilités au sein des trois pouvoirs semble ainsi être remis en cause.¹⁴

B. *Les dernières élections : symbole d'anémie politique*

L'élection présidentielle d'octobre 2011 et les élections municipales et législatives de septembre 2013 ont consacré la domination sans surprise du RDPC. La nouveauté se reflète par le vote de la diaspora et l'apparition de nouveaux partis, mais sans réelle modification du paysage politique.

1. Le RDPC : le vainqueur malade des élections de 2011 et 2013

L'élection présidentielle d'octobre 2011 a donné lieu à une augmentation du score du président Biya et à un tassement de l'opposition. Avec 23 candidats en lice, Paul Biya obtient 78 pour cent des suffrages exprimés (il avait obtenu 71 pour cent en 2004), tandis que le premier parti d'opposition (le Social Democratic Front, SDF) représente 10,7 pour cent des voix (il avait obtenu 17,5 pour cent en 2004). Les autres partis ont obtenu des scores très modestes et les dix-huit autres candidats n'ont même pas atteint un pour cent des suffrages.¹⁵ Cette élection révèle le désenchantement accentué des Camerounais vis-à-vis de l'opposition traditionnelle et traduit aussi la logique ambiante de résignation vis-à-vis du régime, comme en témoigne la controverse autour du taux de participation, qui était officiellement de 65 pour cent et en net recul par rapport au 82 pour cent de l'élection de 2004.¹⁶ L'ouverture faite en 2011 à la diaspora, qui a voté pour la première fois, n'a pas eu d'incidence sur le taux de participation et le rapport de force politique.

¹⁴ Un consensus existait sur le fait que le parlement soit dirigé par un natif du septentrion et la primature par un anglophone tant que le président est un francophone du grand Sud. Cette situation remonte au consensus de Foumban de juillet 1961. Le grand Sud est désigné par opposition au septentrion encore appelé grand Nord, qui désigne les trois régions de l'Adamaoua, Nord et extrême Nord. Rapport de Crisis Group, *Cameroun : Etat fragile ?*, op. cit.

¹⁵ L'Alliance pour la défense de la démocratie de Garga Aman Adjì (3,2 pour cent), l'Union démocratique du Cameroun d'Adamou Ndam Njoya (1,7 pour cent) et le People's action party d'Ayah Paul Abine (1,2 pour cent) sont arrivés respectivement en troisième, quatrième et cinquième positions. « Paul Biya emporte sans surprise l'élection présidentielle de 2011 », Radio France internationale (RFI), 22 octobre 2011.

¹⁶ Les partis de l'opposition ont contesté ce taux de participation, estimant qu'il a été gonflé. L'ONG Transparency international qui était observateur a estimé le taux de participation véritable à seulement 32 pour cent. « Rapport final de la mission d'observation de la présidentielle du 9 octobre 2011 », Transparency International, Yaoundé, mars 2012, p. 33. « Présidentielle camerounaise : un faible taux de participation », Afrique infos (Africainfos.com), 11 octobre 2011 ; « Election présidentielle 2011 : le bal des bulletins nuls et des abstentionnistes », *La Nouvelle expression*, 14 octobre 2011 ; et entretiens de Crisis Group, dirigeants de la société civile, Yaoundé, janvier 2014. « Procès-verbal de la proclamation des résultats de l'élection présidentielle du 11 octobre 2004 », Cour suprême, Yaoundé, octobre 2004.

Les élections de septembre 2013 traduisent l'hégémonie du RDPC qui a obtenu 305 communes sur 360 et 148 députés sur 180. Cependant, de nombreuses allégations de fraude pèsent également sur les élections. Un cadre du RDPC a relaté à Crisis Group comment il avait organisé en 2004 et 2011 des coupures d'électricité dans certains bureaux de vote et distrait par la nourriture les scrutateurs de partis de l'opposition présents, afin de procéder au bourrage d'urnes.¹⁷ Selon plusieurs sources, lors des élections sénatoriales d'avril 2013, le RDPC aurait versé 50 000 francs CFA (75 euros) à chacun des conseillers municipaux qui présentaient le bulletin du SDF au sortir du bureau de vote.¹⁸

De même, aux élections législatives de septembre 2013, des cas d'achat de vote au profit du RDPC auraient apparemment été recensés à Bagangté dans le département du Ndé, à Wouri Est, à Douala dans le troisième arrondissement, à Poumougne, Pete-Bandjoun dans le Koung-Khi, à Dshang dans la Menoua.¹⁹ Plusieurs journalistes affirment avoir fait l'objet d'intimidations durant la campagne. Ils critiquent également l'interdiction de débats politiques pendant la campagne et l'interdiction faite à la presse de diffuser les tendances, ce qui rend opaque le processus de publication des résultats du scrutin.²⁰

La victoire électorale du RDPC en 2013 est paradoxale : elle confirme la prédominance de ce parti mais révèle les divisions²¹ et la fracture générationnelle qui le travaillent. Bien que la plupart des militants soient jeunes, les chefs du parti sont âgés. Même parmi les jeunes, il existe plusieurs camps : un camp dit moderniste, regroupé autour de Mila Assouté, et un camp des progressistes, diversement représenté par Pascal Charlemagne Messanga Nyamding, Jean Baptiste Avouna Atemengue et Eloi Bidoung Bonaventure.²² De même, parmi les chefs du parti, des divisions subsistent entre ceux qui militent depuis la période de l'Union nationale du Cameroun (ancêtre du RDPC) et ceux qui sont entrés au RDPC en 1985.²³ Les seconds accusent les premiers (encore plus âgés) de verrouiller l'accès au bureau politique du parti. Par ailleurs, le népotisme règne au sein du parti. Lors des élections de 2013, de

¹⁷ Entretien de Crisis Group, président d'une sous-section RDPC, Yaoundé, janvier 2014.

¹⁸ « Elections sénatoriales du 14 avril 2013 : rapport d'observation », Coalition pour la gouvernance démocratique (CODEG), Yaoundé, mai 2013 ; entretiens de Crisis Group, journalistes politiques et membre d'ELECAM, janvier et juillet 2014. En 2011, Transparency international avait déjà recensé des cas d'achat de voix, « Rapport final de la mission d'observation de la présidentielle du 9 octobre 2011 », op. cit. p. 35.

¹⁹ « Elections sénatoriales du 14 avril 2013 », op. cit. Entretiens de Crisis Group, journalistes politiques et membre d'ELECAM, janvier et juillet 2014. « Elections législatives et municipales du 30 septembre 2013 : rapport d'observation », CODEG, Yaoundé, octobre 2013. Entretien de Crisis Group, chargé de mission à la présidence de la République, Yaoundé, janvier 2014.

²⁰ Entretiens de Crisis Group, journalistes politiques, Yaoundé, janvier 2014.

²¹ L'illustration forte de ces divisions a eu lieu à Yabassi lors des élections municipales et législatives de septembre 2013. Alors que cette ville est traditionnellement un bastion du RDPC, l'opposition interne entre les camps RDPC de Pierre Moukoko Mbonjo (ministre des Relations extérieures) et Pascal Charlemagne Messanga Nyamding (chef traditionnel à Yabassi et membre du comité central du RDPC, qui a appelé à voter pour l'opposition) a causé la défaite du candidat du RDPC au profit du candidat de l'Union pour la fraternité et la prospérité (UFP). « Contentieux des municipales : Yabassi définitivement entre les mains de l'UFP », *Le Messager*, 7 novembre 2013. Entretiens de Crisis Group, vice-président de l'UFP et membre du comité central du RDPC, Yaoundé, juillet 2014.

²² Ces deux camps se rejoignent dans une volonté de réforme du parti mais se différencient par le fait de lier cette réforme au départ du président Biya. Entretiens de Crisis Group, maire et président de section RDPC, Yaoundé, juillet 2014.

²³ Entretiens de Crisis Group, maire et président de section RDPC, Yaoundé, juillet 2014.

nombreuses épouses de responsables publics (ministres, directeurs généraux et officiers généraux de l'armée) ont fait leur entrée en politique, à l'Assemblée nationale ou dans des mairies.²⁴

Pour certains, le parti est gouverné comme l'« affaire d'une personne »,²⁵ pour d'autres les « non-militants ont capturé et tribalisé le parti » ;²⁶ pour d'autres encore le véritable problème du RDPC est « le renouvellement de ses dirigeants ». ²⁷ Selon des militants, le refus d'organiser des primaires pour les élections locales de 2013 a frustré la majorité des membres, qui aspirent à un renouvellement de la direction.²⁸

2. L'ébauche d'une nouvelle opposition ?

Les élections de 2011 et de 2013 ont vu naître de nouveaux partis politiques sous le vocable de partis émergents.²⁹ La relative jeunesse de leurs dirigeants et le fait qu'ils n'aient jamais fait partie de l'équipe gouvernementale, à l'exception de Maurice Kamto, leur confèrent un capital de crédibilité auprès de certaines populations.

Face aux opposants historiques, les nouveaux partis d'opposition jouent la carte de l'intégrité et de la détribalisation. Ces partis, en particulier le Cameroon People's Party (CPP) et le Mouvement pour la renaissance du Cameroun (MRC), essaient de se distinguer par leurs programmes.³⁰ Sans appareil véritable, ils ont souffert durant les dernières élections de leur manque de moyens financiers³¹ et de querelles de pouvoir. Malgré cela, ils ont conquis un siège de député (MRC), deux communes (Union des mouvements socialistes, UMS, et Union pour la fraternité et la prospérité, UFP) et des sièges de conseillers municipaux (le Peuple uni pour la rénovation sociale, les Patriotes démocrates pour le développement du Cameroun et le CPP). Le MRC, par exemple, est arrivé en quatrième position (avec 142 620 voix) aux élections locales de septembre 2013. Ces partis sont cependant faiblement implantés au plan national. Le risque d'un essoufflement, puis d'un alignement clientéliste de ces derniers vis-à-vis du régime, est élevé.

III. La montée de l'insécurité aux frontières : un problème plus intérieur qu'il n'y paraît

Si le paysage politique reste globalement inchangé depuis 2010, la situation sécuritaire s'est détériorée sous l'effet de nouvelles menaces externes. Le Cameroun fait face depuis 2013 aux incursions armées de Boko Haram dans l'extrême Nord et aux débordements de la crise centrafricaine à l'Est.³² De nature différente, ces deux nou-

²⁴ Entretien de Crisis Group, cadre du RDPC, Yaoundé, mars 2014.

²⁵ Entretien de Crisis Group, maire RDPC, Yaoundé, janvier 2014.

²⁶ Entretien de Crisis Group, membre du comité central du RDPC, Douala, janvier 2014.

²⁷ Entretiens de Crisis Group, cadre du RDPC, Yaoundé, janvier et mars 2014.

²⁸ Entretiens de Crisis Group, militants du RDPC, Douala et Yaoundé, octobre 2013 et janvier 2014.

²⁹ Cette nouvelle opposition est formée par le Cameroon People's Party (CPP), les Patriotes démocrates pour le développement du Cameroun (PADDEC), le Mouvement pour la renaissance du Cameroun (MRC), l'Union pour la fraternité et la prospérité (UFP), l'Union des mouvements socialistes (UMS) et le Peuple uni pour la rénovation sociale (PURS).

³⁰ Entretien de Crisis Group, présidente du CPP, Douala, janvier 2014.

³¹ Entretiens de Crisis Group, vice-président de l'UFP, Yaoundé, janvier et juillet 2014.

³² Sur la menace de Boko Haram, voir le rapport Afrique N°216 de Crisis Group, *Curbng Violence in Nigeria (II): The Boko Haram Insurgency*, 3 avril 2014.

velles menaces mettent sous pression les forces de sécurité, Boko Haram étant aujourd'hui considéré comme le principal problème sécuritaire au Cameroun.

A. *Une montée de l'insécurité à l'extrême Nord et à l'Est :
Boko Haram, premier problème sécuritaire*

L'extrême Nord du Cameroun constitue désormais un théâtre d'opérations de Boko Haram. La région est frontalière à l'état nigérian de Borno. Il existe une continuité culturelle et linguistique entre les Kanuri du Nigéria présents dans l'état du Borno et les Kanuri du Cameroun présents dans les départements du Mayo Sava et du Mayo Tsanaga.³³ Le dirigeant actuel de Boko Haram, Abubakar Shekau, est lui-même kanuri. Ces facteurs sociologiques facilitent la pénétration et la dissimulation d'éléments de Boko Haram dans cette partie du territoire camerounais. Depuis 2011, Boko Haram était présent au Cameroun, mais se limitait à faire de l'extrême Nord un espace de circulation et de caches d'armes.³⁴ Toutefois, à partir de 2013, le groupe est passé de la présence passive à la présence active, en enlevant des étrangers et des Camerounais, en rançonnant et menaçant les populations et en collaborant avec des bandits locaux.³⁵ Depuis 2014, le groupe est entré dans une logique de confrontation avec les forces armées camerounaises.

Pour Boko Haram, le Cameroun constitue un espace de transit d'armes en provenance du Soudan et de la Libye qui passent par le Tchad, pénètrent au Cameroun dans le département du Logone et Chari et arrivent au Nigéria très souvent par les villes de Fotokol et Goulfey.³⁶ Entre janvier et avril 2014, huit caches d'armes appartenant à Boko Haram ont été découvertes à Fotokol, Kousseri, Goulfey, Makari et Mokolo.³⁷ Boko Haram intimide aussi régulièrement les populations et les autorités en leur envoyant des tracts leur demandant de contribuer financièrement à leur guerre et de ne pas collaborer avec les Occidentaux.³⁸ En février 2014, le groupe a directement menacé les autorités de la région et plusieurs ont dû envoyer leurs enfants à

³³ Les Kanuri sont un groupe ethnique dont sont issus la plupart des membres de Boko Haram qui s'expriment en haoussa. L'empire Kanuri du Bornou domina du septième au dix-neuvième siècle la région du Nord-Est du Nigéria, de l'extrême Nord du Cameroun et le Nord-Ouest du Tchad. Cet empire fut disloqué en 1893. Vincent Hiribarren, *A History of Borno, From Trans-Saharan African Empire to Failing Nigerian State* (Londres, 2014).

³⁴ Entretien de Crisis Group, universitaire et spécialiste du Nord Cameroun, N'Gaoundéré, février 2014.

³⁵ Entretien téléphonique de Crisis Group, autorité préfectorale du Diamaré, avril 2014. Depuis mars 2013, plusieurs étrangers ont été enlevés à l'extrême Nord dans les départements du Mayo Tsanaga et du Diamaré : une famille française, des religieux de diverses nationalités et des travailleurs chinois. « Libération du père Georges Vandenbeusch : le négociateur désigné de Boko Haram réclame son argent », *L'œil du Sahel*, 6 janvier 2014 ; et « Deux prêtres italiens et une religieuse canadienne enlevés au Cameroun », *Le Monde*, 5 avril 2014.

³⁶ Entretien de Crisis Group, universitaire et spécialiste du Nord Cameroun, N'Gaoundéré, février 2014.

³⁷ « Cameroun – Extrême-nord : l'armée saisit 300 kalachnikov à Goulfey », *Repères*, 2 avril 2014 ; « 288 rifles, 35 rockets seized from terrorists in Cameroon », *Daily Independent*, 2 avril 2014 ; et « Cameroun – Extrême-nord : une cache d'arme de Boko Haram découverte dans le Logone et Chari », *Cameroon-info.net*, 28 mars 2014.

³⁸ « Cameroun : Boko Haram menace les autorités », *Le Jour*, 4 décembre 2013 ; « Dans le Nord du Cameroun, la peur de Boko Haram gagne du terrain », *Agence France Presse*, 2 avril 2014 ; et « Cameroun – Kerewa : un chef de village et son fils égorgés par Boko Haram », *L'œil du Sahel*, 28 mars 2014.

Maroua par mesure de sécurité.³⁹ Depuis le premier affrontement avec les forces armées camerounaises le 2 mars 2014, les confrontations se sont multipliées et amplifiées jusqu'à l'enlèvement de l'épouse du vice-Premier ministre en juillet.⁴⁰ La connexion entre Boko Haram et les bandits locaux est aujourd'hui établie : certains de ces enlèvements ont été sous-traités.⁴¹

Boko Haram prend pied en territoire camerounais, comme en témoignent les recrutements à Amchidé, Fotokol et Kousseri.⁴² Par ailleurs, plusieurs chefs traditionnels (lawan et djaoro), en détention provisoire, sont soupçonnés d'être des complices ou des comparses de bandits locaux ayant opéré pour le compte de Boko Haram.⁴³ Mais il apparaît aussi que plusieurs des chefs traditionnels mis en cause n'ont pas souvent prévenu les autorités des attaques imminentes de Boko Haram parce qu'ils craignaient des représailles.⁴⁴

Initialement sous-estimé par les autorités, qui le réduisaient à un problème intérieur nigérian et à un risque d'enlèvements pour les Occidentaux, l'incursion de Boko Haram au Cameroun a mis en évidence les problèmes des forces de sécurité⁴⁵ et notamment du bataillon d'intervention rapide (BIR). Elle est maintenant le principal défi sécuritaire du pays. A cet effet, Paul Biya a participé à un sommet régional tenu à Paris du 12 au 17 mai, à l'initiative de François Hollande, afin d'établir une stratégie commune contre Boko Haram. Ce sommet, auxquels ont participé les présidents du Tchad, du Nigéria, du Niger et du Bénin, a adopté comme principales mesures la coordination du renseignement, l'échange d'informations, le pilotage central des moyens, la surveillance des frontières, une présence militaire autour du lac Tchad et une capacité d'intervention en cas de danger.⁴⁶

³⁹ Ibid.

⁴⁰ Le 27 juillet, environ 200 membres de Boko Haram ont attaqué la résidence du vice-Premier ministre et celle du lamido (chef traditionnel) et maire de la ville de Kolofata dans le département du Mayo Sava. Quatorze personnes ont été tuées et dix-sept autres enlevées, dont l'épouse du vice-Premier ministre et le lamido. « Attaque de Boko Haram : ce qui s'est passé à Kolofata », *Cameroon Tribune*, 29 juillet 2014 ; « Cameroon deputy vice prime minister's wife kidnapped by Boko Haram », *The Guardian*, 27 juillet 2014 ; « Boko Haram steps up Cameroon raids », Integrated Regional Information Networks (IRIN), 24 juillet 2014.

⁴¹ Entretiens téléphoniques de Crisis Group, autorité préfectorale et officiers de la gendarmerie du Diamaré, avril 2014.

⁴² Entretiens de Crisis Group, militaires et officier de la Direction de la surveillance du territoire (DST), Yaoundé, janvier 2014. « Boko Haram entraîne des jeunes camerounais pour attaquer leur propre pays », *Libération*, 6 août 2014 ; « Terrorisme : Boko Haram aurait recruté plusieurs centaines de jeunes au Cameroun », *Jeune Afrique*, 6 août 2014 ; « 500 jeunes enrôlés dans le Mayo Sava », *L'œil du Sahel*, 23 juillet 2014.

⁴³ Entretien téléphonique de Crisis Group, autorité préfectorale du Diamaré, avril 2014 ; et entretien de Crisis Group, universitaire et spécialiste du Nord Cameroun, N'Gaoundéré, février 2014.

⁴⁴ Entretiens téléphoniques de Crisis Group, chefs traditionnels du Diamaré, juillet 2014.

⁴⁵ « Cameroon army officers sacked after Boko Haram attacks », BBC, 30 juillet 2014. A l'extrême Nord les forces de sécurité camerounaises sont soumises à deux chaînes de commandement différentes : le BIR et le reste de l'armée. Le BIR a lancé de façon autonome l'opération Alpha pour la protection des frontières. L'armée régulière a lancé également l'opération Emergence 3 pour la protection des frontières. Entretiens de Crisis Group, colonel, Yaoundé, juillet 2014.

⁴⁶ « Nigéria : le sommet de Paris déclare la guerre à Boko Haram », *Libération*, 17 mai 2014.

B. Troubles sécuritaires à la frontière orientale

A l'Est du Cameroun, depuis la chute du président centrafricain François Bozizé le 24 mars 2013,⁴⁷ le flot de réfugiés a été accompagné de nombreuses incursions de groupes armés en provenance de la République centrafricaine (RCA). Le Cameroun abrite actuellement 116 000 réfugiés centrafricains, dont 86 000 sont arrivés à l'Est entre mars 2013 et juillet 2014.⁴⁸ Si la première vague de réfugiés (mars et avril 2013) était majoritairement constituée de chrétiens et Gbaya, la deuxième vague (depuis décembre 2013), la plus importante, est majoritairement constituée de Peul et de musulmans.⁴⁹ Depuis mars 2013, Crisis Group a dénombré neuf incursions émanant soit de la Seleka (quatre), soit d'anti-balaka (deux), soit d'assaillants non identifiés (trois).⁵⁰ Depuis le renforcement des effectifs camerounais à l'Est et le déploiement de l'opération française Sangaris et de la Mission internationale de soutien à la Centrafrique (Misca), les attaques et incursions ont nettement diminué dans les villes frontalières du Cameroun.

A Garoua Boulai, principal poste frontalier entre la RCA et le Cameroun, les commerçants et les forces de sécurité affirment qu'il n'y a pas eu d'incursions de groupes armés centrafricains depuis janvier 2014.⁵¹ A Gbiti, les attaques ont également nettement diminué.⁵² Malgré la réduction des incursions armées, l'Est du Cameroun reste une région sensible. En effet, le 2 mai 2014, un groupe d'assaillants réclamant la libération d'Abdoulaye Miskine (un chef rebelle centrafricain arrêté en septembre 2013 au Cameroun) a enlevé dix-huit Camerounais qui effectuaient le trajet Bertoua-Garoua Boulai au niveau du Yokoshire. Ils ont été libérés le 5 mai par les forces de sécurité camerounaises.⁵³

C. La riposte gouvernementale et ses risques

1. Ambiance de guerre à l'extrême Nord

Face à la montée de l'insécurité aux frontières depuis 2013, le gouvernement a d'abord procédé à un renforcement des effectifs des forces armées, et principalement du BIR.⁵⁴ Cela étant insuffisant face à Boko Haram, le gouvernement camerounais semble s'impliquer dans une réponse sécuritaire régionale.

⁴⁷ Voir le rapport Afrique N°203 de Crisis Group, *République centrafricaine : les urgences de la transition*, 11 juin 2013.

⁴⁸ « Cameroun – RCA : crise humanitaire », *Le Messenger*, 30 juillet 2014.

⁴⁹ Entretiens de Crisis Group, représentants du HCR et acteurs humanitaires, Bertoua, Gado et Gbiti, mai 2014.

⁵⁰ Thierry Vircoulon, Thibaud Lesueur, « La République centrafricaine : une troisième transition en 13 mois », blog de Crisis Group, www.crisisgroupblogs.org/africanpeacebuilding, 21 janvier 2014. Les villes et villages touchés sont : Ondiki (2), Bombay-Bakary (1), Gbiti (2), Toktoyo (1), Kentzou (2), Garoua Boulai (1).

⁵¹ Entretiens de Crisis Group, commerçants et officier de la DST, Garoua Boulai, mai 2014.

⁵² Entretiens de Crisis Group, habitants, Gbiti, mai 2014.

⁵³ « Les 18 otages de Garoua Boulai sont tous libres », *Cameroon Tribune*, 6 mai 2014 ; et « Frontière Cameroun – RCA : 18 Camerounais enlevés par des rebelles Centrafricains », *Le Messenger*, 5 mai 2014.

⁵⁴ Sur le plan des effectifs, au premier trimestre 2014, le Cameroun a recruté 2 000 éléments dans le Bataillon d'intervention rapide (BIR) et la Garde présidentielle (GP) et 4 850 dans la gendarmerie et les forces armées. « Cameroun-armée : le BIR et la GP recrutent », *Le Jour*, 20 janvier 2014 ; et « Recrutement militaire : comment on entre dans l'armée au Cameroun ? », *Le Jour*, 9 janvier 2014. A l'extrême Nord, la lutte contre Boko Haram est conduite par la quatrième région militaire interar-

De mars 2013 à février 2014, 4 000 militaires supplémentaires ont été affectés dans la région de l'Est et le Cameroun s'est engagé dans l'opération de maintien de la paix de l'Union africaine (Misca).⁵⁵ Un bataillon de fusiliers de l'armée de l'air et une base aérienne (102) ont été créés à Bertoua, la principale ville de l'Est, et le 13^{ème} bataillon d'appui a été délocalisé de Yaoundé à Bertoua.⁵⁶ La combinaison des forces de sécurité camerounaises et de la mission française Sangaris et de la Misca des deux côtés de la frontière permet, pour le moment, de contenir les débordements de la crise centrafricaine sur le territoire camerounais.

En revanche, face à la menace terroriste de Boko Haram, le renforcement continu des effectifs ne suffit pas et le gouvernement camerounais semble à la recherche d'une nouvelle stratégie.⁵⁷ Sur le plan opérationnel, le Cameroun a déployé des troupes à la frontière avec le Nigéria ainsi que des véhicules blindés, deux hélicoptères et des avions de combats.⁵⁸ Depuis décembre 2013, un couvre-feu a été instauré de 19 heures à 5 heures dans les départements du Mayo Sava, Mayo Tsanaga et du Logone et Chari, et principalement dans les villes frontalières.⁵⁹ Un plan de développement de l'extrême Nord a été décidé en urgence en juillet 2014 et, depuis août, un commandement opérationnel a été annoncé à l'extrême Nord.⁶⁰ Si les forces de sécurité camerounaises ont enregistré quelques succès,⁶¹ les attaques des villes de Bargaram et Kolofata en juillet et la recrudescence des affrontements en août ont démontré que la capacité d'action de Boko Haram est intacte.⁶² Par ailleurs, les enlèvements continuent et la frontière entre le Cameroun et le Nigéria reste perméable.⁶³

mées dont les effectifs ont été renforcés par le BIR et des troupes d'infanterie motorisée. Entretien de Crisis Group, colonel, Yaoundé, juillet 2014. Voir le décret n°2014/309 du 14 août 2014 portant modification du décret n°2001/180 portant organisation du commandement militaire territorial.
⁵⁵ « Force des nations unies en RCA : le Cameroun en première ligne », *Cameroon Tribune*, 1^{er} août 2014.

⁵⁶ Le 2^{ème} BIR basé à Léta a été renforcé par la création des compagnies du BIR à Ketté, Mobal et Yokadouma et par la création d'un détachement mixte BIR et Bataillon d'infanterie motorisée (BIM) dans les villages frontaliers. Un détachement de l'armée a été affecté dans les villages Kentzou, Mouloundou, Gbiti, Toktoyo et Ondiki. Deux escadrons de gendarmerie ont été créés à Bertoua, un à Abong Mbang et un à Yokadouma, et le cinquième escadron à Garoua Boulai. Entretien de Crisis Group, militaires et officier de la DST, Yaoundé, janvier 2014.

⁵⁷ « Boko Haram : le Cameroun réorganise à nouveau son dispositif militaire », RFI, 15 août 2014.

⁵⁸ « Cameroun : libération d'otages et succès militaires contre Boko Haram », RFI, 2 juin 2014.

⁵⁹ « Cameroun, insécurité : un couvre-feu dans l'extrême-Nord », *Le Jour*, 17 décembre 2013.

⁶⁰ « Cameroun – Boko Haram : Paul Biya instruit un plan d'urgence pour développer le grand Nord », *L'œil du Sahel*, 24 juillet 2014. « Cameroun – lutte contre Boko Haram : un commandement opérationnel à l'extrême-Nord », *Le Messager*, 21 juillet 2014. « Cameroun : Paul Biya annonce une réorganisation de l'armée », RFI, 2 août 2014.

⁶¹ Des membres de Boko Haram ont été condamnés à des peines allant de dix à vingt ans d'emprisonnement par le tribunal militaire de Maroua. « Cameroun : peines de prison pour 14 membres de Boko Haram », *Jeune Afrique*, 26 juillet 2014.

⁶² Au mois d'août, environ quinze civils ont été tués et une vingtaine enlevés lors d'attaques attribuées à Boko Haram dans les villages de Zigue-Zigague, Tchakarmani et Greya. Durant ce même mois, 27 militaires camerounais ont été tués lors de différents affrontements avec Boko Haram à Fotokol, Achigachia, Kerewa, Mamani et Garkara. Entretien téléphonique de Crisis Group, cadre au ministère de la Défense à Yaoundé, août 2014. Voir « Lutte contre Boko Haram : hommage à nos soldats tombés au front », *Cameroon Tribune*, 29 août 2014. « Cameroun : tentative de Boko Haram de faire exploser un pont », RFI, 26 août 2014. « Cameroun : près de 500 militaires nigériens renvoyés dans leur pays », RFI, 25 août 2014.

⁶³ Entretien de Crisis Group, cadre du ministère de la Défense, Yaoundé, mai 2014 ; chercheurs de la Fondation Paul Ango Ela, Yaoundé, octobre 2013 et janvier 2014.

Malgré certaines appréhensions liées à l'histoire,⁶⁴ le gouvernement camerounais semble prêt à s'engager dans une coopération sécuritaire régionale, comme l'attestent la participation de Paul Biya au sommet de Paris de mai 2014 et la visite de travail du président tchadien Idriss Deby à Yaoundé du 22 au 23 mai. Le Cameroun a accepté le principe du partage des renseignements sur les activités terroristes et les trafics d'armes avec les pays de la région ainsi que des patrouilles simultanées avec le Tchad et le Nigéria.⁶⁵ Le pays a également accepté le principe d'une force régionale pour lutter contre le terrorisme à laquelle il contribuera à hauteur de 700 hommes.⁶⁶ Néanmoins, ces décisions doivent encore se traduire dans les faits.

2. Un risque de fragilisation de l'appareil de sécurité

La mise sous tension des forces de sécurité peut se révéler contre-productive pour le régime en le fragilisant.⁶⁷ D'une part, les forces de sécurité ne sont pas exemptes de problèmes internes comme expliqué précédemment par Crisis Group.⁶⁸ D'autre part, l'engagement contre les menaces extérieures peut accentuer le ressentiment né de l'existence d'une armée à deux vitesses : d'un côté, les unités militaires ordinaires et, de l'autre, le bataillon d'intervention rapide (BIR) et la garde présidentielle (GP), placés sous la supervision conjointe d'un ancien général israélien qui répond directement au président et à son état-major particulier.⁶⁹ En accordant des équipements, des avantages et primes aux unités spéciales et en sous-équipant le reste de l'armée, Paul Biya a marqué sa défiance à l'égard des unités régulières, qui n'apprécient pas les troupes d'élite.⁷⁰

Par ailleurs, le premier réflexe sécuritaire du régime est de recourir au BIR contre les nouvelles menaces. Or, à être engagée sur tous les fronts, cette unité risque d'être

⁶⁴ Le Cameroun et le Nigéria ont longtemps réclamé la souveraineté de la péninsule de Bakassi, ce qui a conduit à des tensions entre les deux pays. Malgré l'arrêt de la Cour internationale de justice rétrocédant la péninsule au Cameroun et le dénouement pacifique du différend, le climat de suspicion persiste. Guy Roger Eba'a, *Affaire Bakassi: genèse, évolution et dénouement de l'affaire de la frontière terrestre et maritime Cameroun-Nigéria* (Yaoundé, 2013).

⁶⁵ « Interview de Pierre Moukoko Mbonjo, ministre camerounais des relations extérieures », RFI, 20 mai 2014. « Cameroon reviewing military strategy after Boko Haram attacks », *Voice of America*, 27 juillet 2014.

⁶⁶ « Terrorisme : une force multinationale pour lutter contre Boko Haram », *Jeune Afrique*, 23 juillet 2014.

⁶⁷ Le Cameroun compte environ 42 000 militaires et 17 000 fonctionnaires de police. Les effectifs militaires incluent l'armée de terre (18 000, dont 6 000 du BIR), la gendarmerie (14 000), la marine (3 000), l'armée de l'air (2 000), le corps des sapeurs-pompier (2 000) et la garde présidentielle (3 000). Selon la loi de finances de 2014, le budget de la défense est de 198,5 milliards de FCFA (400 millions de dollars). Toutefois, la GP et une partie importante du BIR ne sont pas compris dans ce budget. Ils sont pris en charge par des fonds en provenance de la Société nationale des hydrocarbures (SNH). Entretiens de Crisis Group, militaires et policiers, Yaoundé, janvier 2014 ; officiers supérieurs, Yaoundé, janvier 2014.

⁶⁸ Ces problèmes sont la division des forces de sécurité, l'indiscipline et la corruption. Rapport Afrique de Crisis Group, *Cameroun : les dangers d'un régime en pleine fracture*, op. cit.

⁶⁹ Ce général israélien retraité, ancien conseiller à la sécurité du président Mobutu, est chargé par la présidence de superviser le BIR et la GP. Il a succédé en 2011 au colonel israélien Abraham Sirvan, décédé. Depuis la tentative de coup d'Etat de 1984, le pouvoir présidentiel s'est orienté vers Israël pour sa sécurité, au détriment de la France. Rapport de Crisis Group, *Cameroun : les dangers d'un régime en pleine fracture*, op. cit.

⁷⁰ Entretiens de Crisis Group, militaires, Yaoundé, Ngaoundal et Ngaoundéré, janvier et février 2014.

sur-employée. De nouveaux recrutements ont eu lieu au début de l'année dans un contexte de mécontentement financier interne. En effet, lors du sommet de juin 2013 sur la sécurité maritime dans le golfe de Guinée, une grogne s'était installée parmi les éléments du BIR affectés à la sécurité du président. Ils réclamaient le paiement de leurs primes et soldes. En décembre 2012, un caporal de la GP avait tiré en l'air lors du passage du cortège présidentiel. Mis aux arrêts, ce dernier avait bénéficié du soutien du groupe dénommé « soldats patriotes de la GP », qui dénonçaient les malversations financières de la hiérarchie et exigeaient notamment le limogeage de leur commandant. Plusieurs de ces éléments avaient été sanctionnés et rayés du corps et, une année après, le commandant de la GP était remplacé.⁷¹ De même, la mise à l'écart de certains officiers supérieurs qui sanctionnent l'échec de la stratégie militaire actuelle contre Boko Haram pourrait susciter des rancœurs, dont certaines s'expriment déjà publiquement et mettent en cause la gestion financière des opérations militaires.⁷²

IV. Un mécontentement profond et non canalisé

En théorie, l'opposition et la société civile pourraient être des forces de changement. En pratique, l'opposition traditionnelle est discréditée et la société civile a perdu l'influence qu'elle avait durant les « années de braise ». ⁷³ Elles peuvent difficilement être un recours, proposer des solutions et canaliser pacifiquement et de manière constructive le désir de changement en cas de crise.

A. Une opposition impuissante et discréditée

La baisse régulière des scores électoraux de l'opposition s'explique non seulement par les restrictions des libertés politiques mais aussi par ses propres déficiences. Elle présente, en effet, la particularité d'être engluée dans les mêmes travers que le régime.

L'une des caractéristiques de la vie politique camerounaise est l'homologie entre le régime et l'opposition traditionnelle. Les dirigeants de l'opposition reproduisent le fonctionnement sclérosé du régime dans leurs propres partis. Le trait de ressemblance initial est la longévité au pouvoir. Les présidents de partis traditionnels ont plus de 60 ans tandis que les militants de moins de 35 ans occupant un poste de responsabilité sont inexistantes.⁷⁴ Ces présidents sont en fonction depuis la création de leurs partis. En n'intégrant pas les jeunes à des postes de responsabilité au sein de leurs mouvements, ils reproduisent mécaniquement la fracture générationnelle qui existe

⁷¹ « Cameroun : l'armée, ce grand corps malade », *Jeune Afrique*, 24 septembre 2013 ; et « Malaise : un militaire tire sur le cortège présidentiel », *Le Jour*, 27 décembre 2012.

⁷² « Cameroun : quatrième zone militaire et nouvelle brigade d'infanterie pour lutter contre Boko Haram », *Anadolu Agency*, 15 août 2014.

⁷³ Il s'agit des années 1991 et 1992, marquées par les mobilisations et mouvements de désobéissance civile en faveur de la démocratie. Les luttes et mobilisations sociopolitiques des années 1990 ayant conduit à la libéralisation politique ont été entreprises par la société civile, à travers l'affaire Yondo Black à partir de 1989. Entretien de Crisis Group, coordonnateur scientifique de la Fondation Paul Ango Ela, Yaoundé, janvier 2014 ; et Luc Sindjoun, *L'Etat ailleurs : entre noyau dur et case vide* (Paris, 2002).

⁷⁴ Au SDF, créé en 1990, le président Ni John Fru Ndi est âgé de 73 ans ; à l'Union nationale pour la démocratie et le progrès (UNDP), créée en 1991, le président Bello Bouba Maigari est âgé de 67 ans ; à l'Union démocratique du Cameroun (UDC), créée en 1990, le président Adamou Ndam Njoya a 72 ans. Entretien de Crisis Group, député et président du SDF Littoral, Douala, janvier 2014.

au sein du régime. Sur le plan de la gouvernance, le style autoritaire et monopolistique des dirigeants de l'opposition rappelle la centralisation et la personnalisation du pouvoir au sein du régime.⁷⁵

Les partis de l'opposition sont aussi minés par l'opportunisme. Cela se manifeste à la fois par des alliances contre-nature comme celle du MDR avec le RDPC en 1992 qui permit au président Biya d'obtenir une majorité absolue à l'Assemblée nationale, mais aussi à travers des « enveloppes » envoyées par la présidence à des dirigeants de l'opposition.⁷⁶ Par exemple, la collusion entre le président national du SDF et le président Biya est de plus en plus décriée, même si le premier a réfuté les faits.⁷⁷ En 2011, après avoir décidé de ne pas aller aux élections présidentielles d'octobre 2011 parce que les conditions de transparence n'étaient pas réunies, à deux mois des élections le président du SDF a surpris ses électeurs en leur demandant de s'inscrire sur les listes électorales.⁷⁸

L'opposition au Cameroun manque de cohérence et de vision stratégique. Cette carence est accrue par l'incapacité des opposants à s'unir autour d'objectifs communs et leur obsession pavlovienne de succéder à Paul Biya. Incapables d'incarner l'utopie du changement pour les Camerounais, ils ont perdu toute capacité significative de mobilisation.

B. *La société civile : le chaînon manquant entre l'opposition et le régime*

Depuis la loi de 1990 sur la liberté d'association, le Cameroun connaît une profusion d'associations et d'organisations non gouvernementales (ONG). Malgré leur croissance exponentielle, facilitée par la libéralisation des années 1990, elles ont un impact limité dans la sphère publique pour plusieurs raisons.⁷⁹

1. L'inféodation au pouvoir politique

Une partie importante des organisations de la société civile (OSC) est inféodée au pouvoir politique. Le secteur des OSC est apparu pour le régime comme une forme d'opposition non partisane et moins discréditée que les partis politiques. Ainsi, pour tenter de restreindre l'influence et la représentativité des associations qui critiquent sa gouvernance, le régime a créé et suscité des associations, ONG et syndicats.⁸⁰

⁷⁵ Entretiens de Crisis Group, militants du SDF, Yaoundé et Bamenda, janvier 2014 ; cadre de l'UDC, Foumban, mars 2014.

⁷⁶ Cette pratique a été niée par un dirigeant de l'opposition mais confirmée à haut niveau. Entretiens de Crisis Group, président du SDF, Bamenda, janvier 2014 ; chargé de mission à la présidence, Yaoundé, janvier 2014.

⁷⁷ Entretien de Crisis Group, président du SDF, Bamenda, janvier 2014.

⁷⁸ De même, la participation aux sénatoriales d'avril 2014 a donné lieu à une polémique au sein du parti causée par le député et président régional du SDF au Littoral, Jean Michel Nintcheu, au sujet de « l'alliance » qu'aurait conclue le président du SDF avec le RDPC pour obtenir quatorze sénateurs. Entretien de Crisis Group, député et président du SDF Littoral, Douala, janvier 2014.

⁷⁹ Le droit camerounais distingue ONG et associations. La procédure de création d'une ONG est plus rigoureuse que celle des associations. Une ONG est créée à partir d'une association existante qui a au moins trois années d'activités et la décision de création est rendue par arrêté du ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation. Loi n°99/04 du 22 décembre 1999 régissant les organisations non gouvernementales. Le Cameroun compte environ 1 200 associations nationales, 391 associations étrangères, 61 ONG et 21 syndicats. Entretien de Crisis Group, cadre du ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation, Yaoundé, mars 2014.

⁸⁰ Entretien de Crisis Group, président d'ONG, Yaoundé, janvier 2014.

C'est le cas des associations expressément créées pour soutenir le pouvoir telles que la Jeunesse Chantal Biya (JACHABI) ou la Jeunesse président Biya (PRESBY). Ceci permet au régime de projeter l'image du Cameroun comme havre de la liberté associative et parallèlement de diluer les critiques d'autres OSC.

2. Une pléthore d'associations fictives

La corruption n'est pas un fléau inconnu de la société civile. Dans plusieurs associations, l'objectif mercantiliste a pris le pas sur les idéaux⁸¹ et la société civile est devenue un fonds de commerce et d'enrichissement pour certains opportunistes.

La société civile camerounaise se retrouve ainsi scindée entre les associations qui s'investissent réellement sur le terrain et une pléthore d'associations et ONG créées uniquement pour capter des financements.⁸² En effet, de nombreuses associations se résument au récépissé préfectoral de légalisation et à un site internet. Peu ont un siège social effectif, des membres et des activités. Des dirigeants d'associations passent leur temps à négocier le montant des per diem, tandis qu'à la fin des projets, les justificatifs manquent ou sont fabriqués de toute pièce.⁸³ La stratégie de ces entrepreneurs du social est de s'insérer dans le circuit de financements des bailleurs étrangers. Cette profusion d'associations à la finalité mercantile résulte aussi du chômage élevé et de la production mécanique de diplômés en sciences sociales et humaines sans débouchés.⁸⁴

3. Un manque d'autonomie et d'organisation

Il subsiste une frange d'OSC qui tente d'échapper au mercantilisme et au contrôle du régime. Cependant, cette frange est dépendante des bailleurs de fonds,⁸⁵ ce qui entraîne la perception d'une dépendance idéologique et calendaire à leur égard. En se dissociant de leur objectif de départ pour véhiculer des idées et défendre les causes de leurs bailleurs, ces associations se retrouvent coupées des problèmes réels des Camerounais et perdent en crédibilité.

Par ailleurs, les associations camerounaises sont divisées sur des bases régionales et peinent à se coordonner au niveau national.⁸⁶ Grâce au soutien de l'UE dans le cadre du Programme d'appui à la structuration de la société civile du Cameroun, une Plateforme nationale des organisations de la société civile (PLANOSCAM), qui fé-

⁸¹ Entretien de Crisis Group, coordonnateur du programme d'appui à la société civile du Cameroun, Yaoundé, juillet 2014.

⁸² Crisis Group a rencontré certains syndicats et associations qui font un excellent travail de terrain. Entretiens de Crisis Group, responsables de syndicats et associations, Yaoundé, janvier, mars et mai 2014.

⁸³ « Rapport sur l'état de la lutte contre la corruption au Cameroun », CONAC, Yaoundé, 2012.

⁸⁴ La création d'une association est souvent un substitut au chômage. Entretiens de Crisis Group, étudiants de l'université de Yaoundé II et dirigeants de la société civile, Yaoundé, janvier 2014.

⁸⁵ Par exemple, l'UE a financé le Programme d'appui à la structuration de la société civile (PASOC) dans le cadre du neuvième FED à hauteur de 5,4 millions d'euros (2007-2011) puis le Programme d'appui à la société civile camerounaise (PASC) dans le cadre du dixième FED à hauteur de sept millions d'euros. « Concertation avec les auteurs de la société civile en vue du démarrage du PASC », Rapport final, Programme d'appui à la société civile camerounaise, Yaoundé, mai 2012, <http://bit.ly/1Ae2R9N>.

⁸⁶ Rodrigue Mboda, Emiettement de la société civile camerounaise : obstacle ou atout dans le processus des mutations sociopolitiques, Yaoundé, 2014.

dère une centaine d'associations, a pu être créée, ce qui a permis d'améliorer leur coordination.⁸⁷

C. Une population entre résignation et mécontentement

Malgré la généralisation du mécontentement social, le régime persiste et dure, notamment en raison de la résignation sociale des Camerounais. Mais cette logique présente des limites, car un tel équilibre ne saurait résister à la mort du président Biya : les émeutes de février 2008 ont démontré la violence latente qui prévaut, et la protestation prend par ailleurs une tournure de plus en plus sociale.⁸⁸

A l'instar d'un blogueur auteur d'une tribune au titre révélateur, « On va faire comment ? », ⁸⁹ la jeunesse camerounaise exprime souvent son indignation et son désarroi, y compris les membres du parti au pouvoir.⁹⁰ Les populations sont horripilées par l'incapacité de l'Etat à satisfaire les besoins socioéconomiques dans un contexte de croissance poussive et d'accroissement de la pauvreté, tandis que l'élite administrative vit dans l'opulence.⁹¹ L'absence d'eau et d'électricité, le chômage, le sous-emploi et le prix du carburant sont des facteurs de mécontentement.⁹² Bien que le pays soit sous tension, les Camerounais ne se révoltent pas pour au moins quatre raisons : ni l'opposition politique ni la société civile ne sont capables d'incarner et d'organiser le mécontentement ; certains estiment qu'il ne sert à rien de payer le prix du sang alors que le « vieux va bientôt mourir » ;⁹³ d'autres craignent que la chute de Biya amène au pouvoir quelqu'un de pire ; d'autres encore disent se « positionner » pour 2018 ou 2025.⁹⁴ Par ailleurs, les frustrations de la jeunesse⁹⁵ sont atténuées par les sou-

⁸⁷ Entretien de Crisis Group, coordonnateur du programme d'appui à la société civile du Cameroun, Yaoundé, juillet 2014.

⁸⁸ Parties d'un mouvement de grève, les émeutes de février 2008 ont pris de court les autorités et ont été durement réprimées. Rapport de Crisis Group, *Cameroun : les dangers d'un régime en pleine fracture*, op. cit.

⁸⁹ Florian Ngimbi, « On va faire comment ? », *Jeune Afrique*, 11 mai 2014.

⁹⁰ Entretiens de Crisis Group, membres de l'Organisation des jeunes du RDPC (OJRDP), Yaoundé, janvier 2014 ; étudiants, Douala et Yaoundé, janvier et juillet 2014

⁹¹ Selon la Banque mondiale, le taux de croissance n'était que de 4 pour cent en 2011 et de 5 pour cent en 2012, et la pauvreté s'accroît. « L'économie du Cameroun a progressé de cinq pour cent en 2012 », communiqué de presse, Banque mondiale, 28 janvier 2013.

⁹² Entretiens de Crisis Group, étudiants des universités de Yaoundé I, Yaoundé II Soa et université catholique d'Afrique centrale, Yaoundé, janvier 2014. Le taux de couverture en eau est de 30 pour cent en zone rurale et 55 pour cent en zone urbaine. Le taux de couverture nationale en électricité est de 22 pour cent. Le chômage concerne officiellement 30 pour cent de la population active et le sous-emploi 75 pour cent. *Annuaire statistique 2011*, Institut national de la statistique, Yaoundé, 2011. Seul un jeune sur quatre arrivant sur le marché du travail trouve un emploi. « En attendant un miracle », *Jeune Afrique*, 11 mai 2014 ; « Le secteur de l'électricité intéresse les entreprises françaises », *Cameroon Tribune*, 8 octobre 2013 ; *Rapport national de progrès des objectifs du millénaire pour le développement année 2012*, Institut national de la statistique, Yaoundé, 2012, p. 42.

⁹³ Entretiens de Crisis Group, étudiants de l'université de Yaoundé II, Yaoundé, janvier 2014.

⁹⁴ C'est-à-dire pour l'une des deux prochaines élections présidentielles. Entretiens de Crisis Group, cadre de l'UFP, Yaoundé, janvier 2014 ; jeunes leaders, Yaoundé, octobre 2013 ; et entretiens téléphoniques, étudiants et jeunes cadres de la diaspora, Paris, mars 2014.

⁹⁵ L'âge moyen de la population camerounaise étant de dix-neuf ans, une grande partie de la population est née sous la présidence de Biya. Les personnes de plus de 65 ans représentent moins de 4 pour cent de la population. « The World Factbook », Central Intelligence Agency, mars 2014.

papes de sécurité habituelles que sont l'émigration,⁹⁶ la débrouillardise et l'accès à la fonction publique.

Toutefois, au-delà de cette résignation, des microformes de protestation se multiplient. En avril 2014, lorsque la société nationale d'électricité a décidé d'augmenter le prix de l'électricité, une grève de la faim du président de la Ligue camerounaise des consommateurs a fini par mobiliser les dirigeants de la société civile et des partis politiques, les médias et les citoyens ordinaires, avec comme résultat la suspension de cette décision par l'agence de régulation du secteur de l'électricité.⁹⁷ A la mi-juillet, suite à l'augmentation des prix du gaz et du pétrole, les pressions des organisations de consommateurs et de transporteurs ont permis d'obtenir comme mesures compensatoires une hausse du salaire minimum, qui est passé de 28 000 à 36 000 francs CFA (42 à 54 euros), une augmentation de 5 pour cent du salaire des fonctionnaires, une baisse de l'impôt libératoire et une hausse du tarif du taxi.⁹⁸

Dans le domaine intellectuel, La Grande Palabre, qui se définit comme un laboratoire d'idées, organise depuis deux ans des conférences mensuelles sur des thématiques politiques. Ces conférences réunissent très souvent l'intelligentsia anti-régime de Yaoundé auxquels s'associent des présidents de partis politiques et dirigeants de la société civile. Après avoir été suspendu à deux reprises par décision préfectorale, ce laboratoire d'idées rassemble de plus en plus les étudiants et semble constituer le fondement intellectuel d'une dynamique de protestation qui se construit peu à peu.⁹⁹

V. Soigner le mal à la racine

Les changements opérés depuis les dernières élections (code électoral, Sénat, libération de certains détenus de longue durée) ne sont que des concessions de façade.¹⁰⁰ Les fondamentaux du régime restent les mêmes.¹⁰¹ Par conséquent, les frustrations de la population et d'une partie de la classe dirigeante peuvent déboucher sur une crise violente.¹⁰² A ce constat s'ajoutent maintenant l'extrême faiblesse de l'opposition et les menaces extérieures.

⁹⁶ En 2013, le ministère des Relations extérieures estime à près de cinq millions le nombre de Camerounais établis ou résidant à l'étranger, soit 22 pour cent de la population. Entretiens téléphoniques de Crisis Group, cadres du ministère, Yaoundé, août 2014. Selon l'ONG Solution aux migrations clandestines, environ 200 000 Camerounais tenteraient d'émigrer en Europe chaque année, www.camfaith.org/demographie_cameroun.php.

⁹⁷ « Cameroun –Après 5 jours de grève de la faim : Delors Magellan Kamgaing rabroue le sous-préfet de Yaoundé 1^{er} », *Le Messenger*, 25 avril 2014 ; entretien de Crisis Group, président de la Ligue camerounaise des consommateurs, Yaoundé, juillet 2014.

⁹⁸ « Cameroun : le SMIG passe de 28 000 à 36 270 », *Le Journal du Cameroun*, 18 juillet 2014.

⁹⁹ Entretien de Crisis Group, point focal de la Grande Palabre, Yaoundé, janvier 2014.

¹⁰⁰ En février 2014, sous pression internationale, Paul Biya a accordé la grâce présidentielle à deux détenus de l'opération Epervier (opération de lutte contre la corruption) : Michel Thierry Atangana et Titus Edzoa (ancien secrétaire général de la présidence). Peu après, un autre détenu de l'opération Epervier a été libéré. Décret n°2014/058 du 18 février 2014 portant commutation et remise de peines. Sur l'opération Epervier, voir le rapport de Crisis Group, *Cameroun : les dangers d'un régime en pleine fracture*, op. cit.

¹⁰¹ Les rapports précédents de Crisis Group ont souligné le rôle des forces de sécurité et de l'administration dans le fonctionnement d'un régime en rupture avec la société camerounaise. Rapports de Crisis Group, *Cameroun : les dangers d'un régime en pleine fracture*, op. cit. ; et *Cameroun : Etat fragile ?*, op. cit.

¹⁰² Rapport de Crisis Group, *Cameroun : les dangers d'un régime en pleine fracture*, op. cit.

Le manque de légitimité interne, l'absence de changement politique et la pression sécuritaire externe forment un cocktail déstabilisateur en cas de remise en cause du régime Biya. En raison de l'atomisation de l'opposition et de la société civile, si une situation critique se présentait, le pays entrerait dans une phase d'incertitude que les forces de défense et de sécurité pourraient accentuer au lieu de l'atténuer. Les scénarii de crise envisagés dans le précédent rapport (violence de la rue, des barons du régime, de l'armée ou des trois à la fois) restent d'actualité et appellent des réformes politiques et institutionnelles comme mesures préventives qui devraient être encouragées par l'Union africaine (UA).

A. Réformes politiques

Hormis la création du Sénat, les réformes institutionnelles préconisées dans le précédent rapport de Crisis Group restent valides.¹⁰³ Toutefois, ces réformes institutionnelles ne produiront des effets que si elles sont précédées de réformes politiques.

Introduire du sang neuf dans la classe politique camerounaise permettra de commencer à réconcilier la jeunesse avec la politique. Il est important pour résoudre la fracture générationnelle de procéder à un rajeunissement de la classe politique reposant sur des critères de compétence et d'efficacité tels que le militantisme, le soutien de la base et la probité.¹⁰⁴ Tous les partis devraient adopter le principe des primaires et devraient faire un effort de rajeunissement en instaurant un quota de 30 pour cent de moins de 35 ans dans leurs instances dirigeantes. La loi sur les partis politiques devrait être amendée pour rendre les primaires obligatoires.¹⁰⁵

Pour éviter que le RDPC sombre dans des luttes de clans autodestructrices, Paul Biya doit clairement annoncer son intention de ne pas briguer un prochain mandat. Pendant qu'il est encore président, il doit organiser des élections libres et transparentes au sein du parti, afin de permettre que le choix du nouveau président national et du bureau politique soit incontesté.

Afin d'inciter le président Biya à ne pas se représenter en 2018 et à organiser des élections libres et transparentes, les partis de l'opposition et les OSC doivent lui fournir et à sa famille la garantie d'une absence de poursuites judiciaires s'il quitte le pouvoir.¹⁰⁶ Bien que l'immunité du président (pour les actes accomplis dans le cadre de ses fonctions) soit déjà garantie par la Constitution,¹⁰⁷ une garantie politique consensuelle des partis politiques et des OSC s'avère nécessaire pour favoriser une transition pacifique.¹⁰⁸ Un cadre de dialogue devrait être instauré entre le pouvoir et l'opposition. Cette négociation porterait sur plusieurs réformes institutionnelles (révision constitutionnelle, réforme électorale, réforme de la lutte anti-corruption, etc.) en échange d'une absence de poursuites et du maintien des avoirs du président et de sa famille.

Pour qu'il soit crédible, cet engagement doit être garanti par un acteur externe et impartial tel que l'Union africaine. En effet, le mandat de l'Union africaine prévoit la

¹⁰³ Ibid.

¹⁰⁴ La moyenne d'âge du gouvernement est de 65 ans, tandis que l'âge moyen est de dix-neuf ans. « The World Factbook ». Central Intelligence Agency, juin 2014.

¹⁰⁵ Loi n°90/56 du 19 décembre 1990 relative aux partis politiques.

¹⁰⁶ En 2010, cette idée avait déjà été formulée par le mouvement de la société civile camerounaise dénommé « l'Offre orange ».

¹⁰⁷ Article 53 de la Constitution.

¹⁰⁸ Cette garantie exclurait les crimes relevant du statut de Rome : crime de guerre, génocide et crime contre l'humanité.

promotion d'une culture démocratique fondée sur la tenue régulière d'élections libres, transparentes et justes, ainsi que la prévention des conflits, un volet de son action que l'organisation cherche à renforcer.¹⁰⁹ Au lieu de se contenter de calmer les tensions électorales en 2018, l'UA doit exercer son mandat de prévention des conflits beaucoup plus en amont et le Cameroun lui fournit une occasion qu'elle ne devrait pas manquer.

B. Réformes institutionnelles

Les réformes institutionnelles envisagées ci-dessous doivent être discutées et négociées dans le cadre du dialogue opposition/pouvoir. Elles visent à garantir l'indépendance d'institutions clés, à améliorer le système électoral et à réduire les tensions au sein de l'armée. Certaines impliquent une modification de la Constitution, d'autres de la loi – ce qui sera rendu possible par la négociation politique précédemment mentionnée –¹¹⁰ mais toutes renvoient à des critiques rémanentes contre le système institutionnel camerounais.

1. Pour des institutions indépendantes

Après le Sénat, il est urgent de mettre en place les autres institutions prévues par la Constitution (le Conseil constitutionnel et les conseils des régions), mais il est aussi essentiel de s'assurer que les membres de certaines institutions clés reflètent la pluralité d'opinions du Cameroun. Il est nécessaire que les onze membres du Conseil constitutionnel jouissent d'une intégrité, d'une indépendance et d'une crédibilité reconnues de tous, qu'ils ne soient membres d'aucun parti politique et que leur mandat soit ramené à neuf ans non renouvelable. Il faudra également modifier les personnalités qui désignent les membres du Conseil constitutionnel. Au lieu d'être désignés par le président de la République, les présidents du Sénat et de l'Assemblée et par le Conseil de la magistrature,¹¹¹ ces derniers devraient être élus par le parlement et par l'ensemble des magistrats. Les nouveaux membres éliront le président par la suite en leur sein. Pour ce faire, il faudra modifier la Constitution, et notamment son article 51.

Il convient également de revoir la composition d'ELECAM. Afin de garantir l'indépendance de cet organe, ses membres doivent être désignés de façon paritaire pour un mandat de neuf ans non renouvelable par chacun des partis politiques représentés à l'Assemblée nationale au prorata de deux membres par partis. Neuf partis étant actuellement représentés au parlement, il faudrait dix-huit membres à ELECAM. Ces membres éliront en leur sein le président d'ELECAM et le directeur général des élections. Pour instaurer une égalité entre les partis en lice aux différentes élections, il faudra confier à ELECAM la prérogative de convoquer le corps électoral, de déterminer les circonscriptions électorales et de présider la Commission nationale de recensement des votes. Ces modifications nécessitent de changer des dispositions de la loi électorale.

¹⁰⁹ Préambule de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance et articles 3 et 4 de l'Acte constitutif de l'Union africaine. Communiqué du Conseil de paix et de sécurité, Union africaine, Addis Abeba, 22 mars 2013.

¹¹⁰ Selon l'article 63 de la Constitution, l'initiative de la révision constitutionnelle appartient conjointement au président de la République et au Parlement.

¹¹¹ Article 51 de la Constitution.

Enfin, la composition de la Cour suprême, en particulier la chambre administrative qui s'occupe du contentieux électoral, doit être revue. Afin de restaurer la crédibilité de cet organe et de garantir l'indépendance de ses magistrats, tous les juges de la Cour suprême (actuellement désignés par le président) doivent être élus par l'ensemble des magistrats pour un mandat de neuf ans non renouvelable. Ceux-ci éliront en leur sein le premier président et les présidents de chambres. Pour ce faire, il faudra modifier la Constitution et la loi du 29 décembre 2006 qui fixe l'organisation et le fonctionnement de la Cour suprême et intégrer ces réformes.

2. Pour un meilleur système électoral

Le financement des partis politiques doit être plus équitable pour favoriser la compétition électorale. Lors des élections municipales et législatives de 2013, les partis politiques de l'opposition réunis ne disposaient de moyens que pour présenter des candidats dans un tiers des circonscriptions. Pour une compétition plus équitable, il faudrait que la première tranche du financement des campagnes aux élections législatives et municipales soit allouée de façon paritaire à tous les partis en lice. Pour cela, il faudra modifier l'article 285 de la loi du 21 décembre 2012 portant code électoral.

Le Cameroun doit adopter un scrutin à deux tours pour les présidentielles¹¹² et annuler la prérogative de modification des circonscriptions électorales confiée au président. L'article 151 du code électoral qui encadre la composition des listes lors des élections législatives et municipales doit être clarifié à l'alinéa 3 pour préciser que les composantes sociologiques à respecter sont les groupes ethniques et les minorités de chaque département. Il doit ensuite préciser le pourcentage minimal de femmes à inclure dans chaque liste électorale. Le délai de dépôt des dossiers de candidature aux élections locales doit être rallongé de deux semaines. Pour toutes ces mesures, le code électoral doit être modifié.

3. Pour atténuer les tensions dans l'armée

Au plan militaire, au lieu d'augmenter les effectifs, il convient de réduire l'écart de traitement entre les unités spéciales (le BIR et la GP) et le reste de l'armée. Cela nécessite d'aligner les salaires et les primes et de ne pas réserver les équipements modernes et performants aux seules unités spécialisées. Une rotation régulière des troupes envoyées au nord du pays est également nécessaire pour ne pas sur-employer certains effectifs et éviter les situations de rente.

VI. Conclusion

La population actuelle est jeune et éduquée et le régime a tort de parier sur son éternelle résilience. Face à la montée des menaces aux frontières, le Cameroun ne peut plus se payer le luxe d'un flou politique et d'une fragilité institutionnelle. Si le gouvernement n'entreprend pas les réformes politiques institutionnelles sus mentionnées, la République du Cameroun ne pourra pas résister à une transition imprévue. Dans le contexte où les forces de sécurité sont mobilisées par les menaces aux fron-

¹¹² Depuis 1992, les partis de l'opposition et la société civile ne cessent de réclamer des élections à deux tours. Entretiens de Crisis Group, dirigeants de l'opposition, Yaoundé, Douala et Bamenda, janvier 2014.

tières, où les institutions sont faibles et où le mécontentement est latent, une lutte de succession mal gérée pourrait entraîner le Cameroun dans une dynamique de conflits. Une crise politique interne aura des répercussions dommageables dans la sous-région Afrique centrale en créant un axe d'instabilité du Nord-Est du Nigéria au Soudan du Sud en passant par la République centrafricaine.

Nairobi/Bruxelles, 4 septembre 2014

Annexe A: Carte du Cameroun



Annexe B : Liste des abréviations et acronymes

BIM	Bataillon d'infanterie motorisée
BIR	Bataillon d'intervention rapide
Camwater	Cameroon Water Utilities Corporation
CODEG	Coalition pour la gouvernance démocratique
CONAC	Commission nationale anti-corruption
CPP	Cameroon People's Party
DST	Direction de la surveillance du territoire
ELECAM	Elections Cameroon
FED	Fonds européen de développement
GP	Garde présidentielle
HCR	Haut Commissariat aux réfugiés
IRIN	Integrated Regional Information Networks
JACHABI	Jeunesse Chantal Biya
MDR	Mouvement pour la défense de la République
Misca	Mission internationale de soutien à la Centrafrique
MRC	Mouvement pour la renaissance du Cameroun
OJRDP	Organisation des jeunes du RDPC
ONG	Organisation non gouvernementale
OSC	Organisation de la société civile
PADDEC	Patriotes démocrates pour le développement du Cameroun
PLANOSCAM	Plate-forme nationale des organisations de la société civile camerounaise
PRESBY	President Biya Youth
PURS	Peuple uni pour la rénovation sociale
RCA	République centrafricaine
RDPC	Rassemblement démocratique du peuple camerounais
RFI	Radio France internationale
SCDP	Société camerounaise des dépôts pétroliers
SDF	Social Democratic Front
SMIG	Salaire minimum interprofessionnel garanti
SNH	Société nationale des hydrocarbures
Sodecoton	Société de développement du coton
UDC	Union démocratique du Cameroun
UE	Union européenne
UFP	Union pour la fraternité et la prospérité
UMS	Union des mouvements socialistes
UNDP	Union nationale pour la démocratie et le progrès